

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, le 9 août 2010 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Éric Brunet, directeur général adjoint.

À 20h05, le maire déclare la séance ouverte.

No 3341-08-10
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en y ajoutant les points suivants :

5.11 Maire suppléant

11.1 Chemin des Cardinaux

11.2 Dossier des nuisances

11.3 Dossiers légaux

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2010

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Plan de communication – slogan (3 autres membres)
- 5.3 Formation du personnel
- 5.4 Colloque ADMQ
- 5.5 Demande de carte de crédit
- 5.6 Augmentation des heures de travail des assistants des Services de l'Urbanisme et de l'Environnement
- 5.7 Autorisation pour demande d'inscription TVQ
- 5.8 Vente des actifs excédentaires
- 5.9 Constat d'infraction chien – [REDACTED]
- 5.10 Autorisation – levée de fonds Fondation de l'Hôpital de Saint-Jérôme
- 5.11 Maire suppléant

6. Travaux publics

- 6.1 Contrat – fourniture de sable pour les chemins d'hiver 2010-2011
- 6.2 Demandes au MTQ
- 6.3 Contrat de travail du directeur du Service des Travaux publics

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Programmation d'automne 2010 – activités des loisirs

8. Urbanisme

- 8.1 Projet de règlement numéro 125-18-2010 Dispositions régissant les dérogations mineures et amendant le règlement de zonage RM 125

9. Sécurité publique et Incendie

9.1 Achat d'uniformes

10. Environnement

10.1 Formation COMBEQ – assistant au Service de l'Environnement

10.2 Constat d'infraction [REDACTED] – coupe d'arbres sans permis

11. Varia

11.1 Chemin des Cardinaux

11.2 Dossier des nuisances

11.3 Dossiers légaux

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Mot du maire
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

Lettre de [REDACTED] non datée et reçue par courriel le 8 août 2010.

No 3342-08-10
Adoption du jour
procès-verbal
du 12 juillet
2010

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal du 12 juillet 2010.

No 3343-08-10
Comptes payés
et à payer

[REDACTED] ne participe pas aux délibérations en vertu du code d'éthique des élus, car un de ses fils est directement concerné par cette résolution et [REDACTED] s'abstient de voter.

Il est proposé et résolu à la majorité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2010 pour un montant de 88 593.60\$ - chèques numéros 4851 à 4871.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2010 au montant de 126 011.41\$ - chèques numéros 4872 à 4955.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 1

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 juillet 2010 sont déposés au Conseil.

No 3344-08-10
Plan de
communication –
slogan (3 autres
membres)

Attendu l'adoption du plan de communication le 12 avril 2010;

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 3320-07-10 [REDACTED] ont été nommés au Comité de citoyens pour choisir le slogan identitaire de la municipalité ;

Attendu que cinq personnes doivent former ledit Comité;

Attendu qu'il reste trois postes à combler pour former ledit Comité;

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De nommer les personnes suivantes à la formation du Comité dans le but de recommander au conseil le choix d'un slogan identitaire pour la municipalité :

[REDACTED]

No 3345-08-10
Formation
du personnel

Attendu que la municipalité a retenu les services de Avantage interaction client pour réaliser un sondage du climat organisationnel en vertu de la résolution numéro 3232-04-40.

Attendu que la municipalité a demandé une aide financière à Emploi-Québec en vertu de la résolution numéro 3295-06-10.

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'adopter le plan de formation du personnel suggéré par Avantage interaction client (sans les profils) au montant 5 550,00\$ (taxes non incluses) conditionnellement à l'obtention de l'aide financière d'Emploi-Québec.

No 3346-08-10
Colloque
ADMQ

Attendu que l'ADMQ offre un programme de formation et d'accréditation dans le cadre du colloque annuel;

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le directeur général à assister à la formation offerte par l'ADMQ à l'Auberge du Vieux Foyer de Val David, les 14 et 15 octobre 2010 au coût de 175\$ taxes en sus ainsi que tous frais inhérents.

No 3347-08-10
Demande de
carte de crédit

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'émission d'une carte de crédit d'un maximum de 5000\$ au directeur général de la municipalité et ce, dans le but de payer différentes dépenses administratives.

No 3348-08-10
Augmentation
des heures
de travail des
assistants des
Services de
l'Urbanisme et
de l'Environnement

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'augmenter la durée de la semaine régulière de travail des assistants des Services de l'Urbanisme et de l'Environnement à 35 heures/semaine et ce, à compter de la semaine débutant le 9 août 2010.

Qu'une lettre d'entente entre la municipalité et le SCFP a été préparée afin de modifier l'article 10 de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011 sur les heures de travail desdits services.

No 3349-08-10

Autorisation pour demande d'inscription TVQ

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le directeur général de la municipalité à présenter et signer une demande d'inscription de la taxe de vente du Québec, lois québécoises.

No 3350-08-10

Vente des actifs excédentaires

Attendu que le Conseil a mis en vente des actifs excédentaires;

Attendu qu'une offre pour les articles 15, 16, 28 et 44 a été reçue.

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

De vendre à [REDACTED] les dits articles 15, 16, 28 et 44 au prix de 10\$ chacun pour total de 40,00\$ (taxes non incluses).

No 3351-08-10

Constat d'infraction chien – [REDACTED]

Attendu que le propriétaire du chien du [REDACTED] est en contravention avec le règlement numéro 158.95 concernant les chiens;

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le directeur général à émettre les constats d'infraction en regard des infractions des articles 8, 10 et 11 dudit règlement;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

No 3352-08-10

Autorisation – levée de fonds Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

Madame Luce Lépine ne participe pas aux délibérations en vertu du code d'éthique des élus, car sa fille est directement concernée par cette résolution et elle s'abstient de voter.

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser [REDACTED], représentant de la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, à faire une levée de fonds, samedi le 21 août 2010 au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs.

No 3353-08-10

Maire suppléant

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution numéro 3092-11-09 afin que le maire suppléant soit également délégué pour assister aux réunions mensuelles de la MRC des Pays-d'en-Haut.

No 3354-08-10

Contrat – fourniture de sable pour les chemins d'hiver 2010-2011

Attendu que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture de sable pour les chemins d'hiver 2010-2011;

Attendu que cinq soumissions ont été reçues, soient :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Sable</u>	<u>Transport</u>	<u>Relevage et mélange</u>	<u>Total avec taxes</u>
Excavation R.B. Gauthier	5.83\$	6.00\$	1.00\$	14.48\$
T & W Seale inc.	4.90\$	7.33\$	0.75\$	14.64\$
LafargeCanada inc.	6.61\$	6.00\$	0.90\$	15.24\$
Recyclage Ste-Adèle	9.00\$	4.50\$	0	15.25\$
Asphalte Jean-L. Campeau	10.01\$	4.25\$	1.50\$	17.80\$

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sable pour les chemins d'hiver 2010-2011 à Excavation R.B. Gauthier inc. pour la somme de 14.48\$/tonne métrique incluant sable, transport, relevage et taxes et ce, selon les termes du devis et conditionnel au résultat du test de granulométrie.

No 3355-08-10

Demande
au MTQ –
modification
terre-plein -
virages

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la modification du terre-plein au nord du feu de circulation de la route 117 et du chemin Sainte-Anne-des-Lacs et ce, afin de permettre les virages à gauche pour avoir accès aux commerces.

No 3356-08-10

Demande
au MTQ –
réduction
de vitesse
route 117

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la réduction de la vitesse à 70km/heure sur la route 117 près de l'intersection du chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

No 3357-08-10

Demande
au MTQ –
sortie
autoroute 15

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

De demander au MTQ de réaliser une sortie en direction sud de l'autoroute 15 pour desservir Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

No 3358-08-10

Demande
au MTQ –
ajout voie
cyclable

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ d'étudier la possibilité d'ajouter une voie cyclable dans la grande côte du chemin Sainte-Anne-des-Lacs en direction du village.

No 3359-08-10

Demande
au MTQ –
balayage et
lignage du
chemin SADL

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs est intéressée à prendre en charge le balayage et le lignage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs faisant partie de leur juridiction.

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la possibilité que la municipalité prenne en charge avec compensation, le balayage et le lignage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs qui fait partie de leur juridiction.

No 3360-08-10

Demande
au MTQ –
réduction
de vitesse
centre du
village

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la réduction de la vitesse dans le centre du village de Sainte-Anne-des-Lacs.

No 3361-08-10

Demande
au MTQ –
élargissement
du chemin
SADL

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ l'élargissement du chemin Sainte-Anne-des-Lacs dans le centre du village pour permettre la circulation des piétons et des cyclistes.

No 3362-08-10

Demande
au MTQ –
résultats des
comptages
routiers

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ les résultats des comptages routiers du chemin Sainte-Anne-des-Lacs et de la 117.

No 3363-08-10

Contrat de
travail du
directeur
du Service
des Travaux
publics

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

Que le contrat de travail du directeur du Service des Travaux publics soit rédigé selon les paramètres négociés.

Que la politique de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre, version 2010, s'applique pour tout élément non prévu au contrat.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail et tous documents s'y rapportant.

No 3364-08-10

Programmation
d'automne 2010 –
activités des loisirs

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contenu de la programmation d'automne 2010 quant aux activités du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

No 3365-08-10

Projet de
règlement
numéro
125-18-2010
Dispositions
régissant les
dérogations
mineures et
amendant le
règlement de
zonage RM125

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 125-18-2010
Dispositions régissant les dérogations mineures et
amendant le règlement de zonage RM 125**

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté le règlement de zonage numéro RM 125 pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;

Attendu que le Conseil désire que des dérogations mineures puissent être accordées sur d'autres dispositions du règlement de zonage qu'uniquement des marges dérogatoires et également sur des dispositions du règlement de lotissement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à cet effet à la séance du 12 juillet 2010;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme analysera le projet de règlement lors de sa réunion régulière du mois d'août 2010;

Attendu que le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 11 septembre 2010 de 10h00 à 12h00 afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :

Que soit par le présent projet de règlement numéro 125-18-2010 décrété et statué ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 La sous-section **2.4.5 « FRAIS EXIGIBLE »** du règlement de zonage RM 125 est modifiée en abrogeant le texte et en le remplaçant par le texte suivant :

« Le requérant doit, au moment du dépôt de la demande de dérogation ainsi que des documents de la sous-section 2.4.3, acquitter les frais de **quatre cents dollars (400,00\$)** pour l'étude de ladite demande. Ces frais d'étude ne peuvent être remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit la réponse de la municipalité. »

Article 3 La sous-section **2.4.6 « DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LESQUELLES PEUVENT ÊTRE ACCORDÉES DES DÉROGATIONS MINEURES »** du règlement de zonage RM 125 est modifiée en remplaçant le texte après « Les dispositions particulières suivantes peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure : » par les deux articles suivants :

2.4.6.1 Les dispositions du règlement de zonage

- Les dispositions du règlement de zonage, à l'exception des dispositions suivantes :

- les usages ;
- le coefficient d'occupation du sol ;
- la hauteur en étage ;
- les constructions et ouvrages dans la bande de protection riveraine, dans le littoral ;
- l'abattage d'arbres et les coupes forestières ;
- la partie du terrain à garder à l'état naturel versus la partie à bâtir et à aménager ;
- les enseignes.

2.4.6.2 Les dispositions du règlement de lotissement

- Les dispositions du règlement de lotissement, à l'exception des dispositions suivantes :

- le terrain cédé à des fins de parcs et de terrains de jeux.

Article 4 Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

No 3366-08-10
Achat
d'uniformes

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique.

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'acquérir des uniformes pour une somme n'excédant pas 6 812,20\$.

No 3367-08-10
Formation
COMBEQ-
assistant
au Service de
l'Environnement

Attendu que la COMBEQ offre des cours concernant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);

Attendu que ce cours présente en détail le règlement ainsi que les modifications qui y ont été récemment apportées, des précisions quant à l'interprétation et à l'application de la législation, des explications détaillées, des exemples concrets et des exercices pratiques.

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'assistant du Service de l'Environnement à assister à la formation offerte par la COMBEQ à Québec, les 9 et 10 décembre 2010 au coût de 595\$ taxes en sus ainsi que tous frais inhérents.

No 3368-08-10
Constat
d'infraction
[REDACTED] –
coupe
d'arbres
sans permis

Attendu que des travaux de coupe d'arbres ont été exécutés sur la propriété sise au [REDACTED];

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 2.3.2 du règlement de zonage numéro125;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à délivrer au propriétaire du [REDACTED] un constat d'infraction pour les travaux effectués sans permis et sans certificat d'autorisation et en vertu de l'article précitée.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

Varia

Points pour discussion :

- Chemin des Cardinaux
- Dossier des nuisances
- Dossiers à la cour

Correspondance	La correspondance des mois de juillet et août 2010 est déposée au Conseil.
Période de Questions	Le public pose ses questions au Conseil municipal. Les questions posées se trouvent en annexe. Début : 21h40 Fin : 22h20
No 3369-08-10 Levée de la séance	Il est proposé et résolu à l'unanimité de clore à 22h20 la présente séance.